

# Réforme du concours de maîtrise et compétences pédagogiques, où en sommes-nous ?

W. [elwatan.com/edition/contributions/reforme-du-concours-de-maitrise-et-competences-pedagogiques-ou-en-sommes-nous-17-02-2018](http://elwatan.com/edition/contributions/reforme-du-concours-de-maitrise-et-competences-pedagogiques-ou-en-sommes-nous-17-02-2018)

11 janvier 2030

L'enseignement en contexte des sciences de la santé est à la base de l'amélioration des formations médicales centrées sur les apprenants et les apprentissages, d'autant qu'il existe une relation significative entre la qualité de l'enseignement dispensé et l'apprentissage en profondeur réalisé.

Lardjane Dahmane

17 février 2018 à 12 h 00 min

1446

Pour ce faire, chaque faculté de médecine devrait être soumise socialement à une obligation de satisfaire les besoins pédagogiques de ses apprenants et de fournir à la société des médecins autonomes et compétents en mesure d'assurer, partout en Algérie, des soins de santé de qualité. De plus, il est important de signaler que l'enseignement constitue la mission première de toute faculté de médecine, et cela devrait être plus que jamais au cœur des préoccupations des doyens, des conseils pédagogiques nationaux et des autorités facultaires.

Par ailleurs, afin de mieux répondre aux besoins actuels des systèmes d'éducation en sciences de la santé, les responsables du ministère de l'Enseignement supérieur (MESRS) ont déjà entamé de nécessaires réformes du curriculum de formation médicale et du concours de recrutement des enseignants hospitalo-universitaires. Ce dernier est organisé périodiquement pour satisfaire les besoins pédagogiques d'enseignement en milieu de la santé.

Il est admis que les stratégies les plus efficaces pour améliorer la formation médicale sont principalement les contributions pédagogiques de la conférence des doyens en sciences de la santé. Pour ce faire, il est intéressant qu'elle passe en revue les normes de recrutement des futurs enseignants hospitalo-universitaires, car l'un des facteurs pour promouvoir la qualité des enseignements est la compétence pédagogique des formateurs.

Ainsi, la conférence des doyens avait déjà fourni l'effort pédagogique nécessaire d'un premier projet de révision de la grille ou barème d'accès au concours de maîtrise hospitalo-universitaire. Cette nouvelle grille comportait plusieurs innovations et nouveautés pédagogiques au service de la qualité des enseignements en particulier et de la formation médicale en général.

Hélas, elle fut délaissée récemment au détriment de l'ancienne grille qui date de 2009, car la méconnaissance des implications pédagogiques positives de la nouvelle grille et surtout par la résistance au changement des responsables hospitalo-universitaires ont fini par avoir raison d'elle, d'autant que, pour espérer une mutation en faveur de la qualité des soins de santé en milieu hospitalier et de la formation médicale, la nouvelle grille est tout indiquée à être adoptée et appliquée pour tous les futurs concours de recrutement des hospitalo-universitaires.

C'est la condition sine qua non pour espérer une crédibilité et une fiabilité du concours de maîtrise, et pour ce faire, elle nécessite une volonté politique. Le but de cette contribution est d'argumenter en sa faveur et de mettre en évidence ses impacts pédagogiques positifs autant sur la qualité des enseignements que sur la qualité de la formation médicale et des soins de santé en Algérie. A cet effet, la première innovation au crédit de la conférence des doyens de médecine était l'instauration d'une certification en pédagogie médicale, car enseigner la médecine est une activité complexe qui nécessite l'acquisition des compétences pédagogiques.

Ces dernières s'acquièrent par des apprentissages à l'acte d'enseigner en contexte de la formation continue. Ces apprentissages doivent répondre principalement à des objectifs de perfectionnement professionnel et de développement des habiletés d'enseignement.

Par conséquent, pour la constitution du dossier académique, il était recommandé de mentionner à l'adresse des futurs candidats de se doter d'une certification en pédagogie médicale témoignant de leurs aptitudes et habiletés à enseigner selon les normes modernes des sciences de l'éducation. La deuxième innovation de la conférence des doyens de médecine est l'instauration d'une épreuve pédagogique dotée d'une pondération conséquente.

Cette épreuve pédagogique représente la matrice et le fondement du concours de maîtrise où les membres du jury devraient donner la chance au candidat de s'exprimer sur ses pratiques et stratégies d'enseignement, ainsi que sur ses compétences en communication orale. Cette résolution est salvatrice et hautement pédagogique, et aurait pour but la valorisation de l'acte d'enseigner en lui procurant du sens et de la signification en contexte des sciences de la santé.

De plus, la conférence des doyens s'assurait, ainsi, de promouvoir la sensibilisation des futurs candidats à la dimension pédagogique de tout concours de recrutement hospitalo-universitaire comme critère d'admission, de nomination et de titularisation. De plus, les doyens veilleraient certainement à conscientiser les candidats au concours à la nécessité de s'interroger sur leur pratique pédagogique, leur enseignement et les stratégies d'apprentissage de leurs futurs apprenants.

Comme valeur ajoutée aux décisions de la conférence des doyens, il faudrait d'emblée estimer les retombées de la sensibilisation et la conscientisation des futurs candidats à la composante pédagogique au concours de maîtrise, car il est fort probable que la majorité des futurs candidats observent un changement dans leur conception de l'enseignement et de l'apprentissage.

Il est souhaitable que ce changement de conception aille de pair avec une amélioration de leurs pratiques pédagogiques futures en milieu de la santé. Cette perspective passerait au préalable par des apprentissages à la pédagogie universitaire appliquée en sciences de la santé.

Sur un autre plan, il est important de noter que les membres des jurys au concours de maîtrise utilisent peu les critères et les outils docimologiques appropriés pour évaluer les habiletés d'enseignement et de communications orales des candidats. De plus, ces derniers assuraient des prestations d'enseignements selon un modèle traditionnel basé sur la transmission quantitative des connaissances.

L'acte d'enseigner est souvent peu planifié, voir improvisé, et ferait souvent appel au bon sens et à l'intuition pour enseigner. Les candidats n'utilisent ni les bonnes méthodes d'enseignement ni les bonnes stratégies d'apprentissage pour y parvenir, car l'épreuve pédagogique est souvent centrée sur l'expertise disciplinaire plus que sur le processus pédagogique d'enseignement. Ce dernier devrait être évalué de façon crédible, fiable et valide par les membres du jury.

De plus, tout candidat au concours de maîtrise est censé être expert dans son domaine disciplinaire et les membres du jury n'ont pas besoin qu'il en fasse la preuve ni à lui demander de le prouver ou de le justifier. Ainsi, il n'est ni nécessaire ni utile d'évaluer sa capacité à mémoriser ou d'étaler un contenu disciplinaire déjà appris par cœur.

En d'autres termes et comme son nom l'indique, l'épreuve pédagogique est un outil d'évaluation docimologique des pratiques d'enseignement et des compétences en communication orale à partir de barème fiable et valide.

A cet effet, les membres du jury devraient être dotés de compétences pédagogiques et communicationnelles pour pouvoir mener à terme et dans la bonne direction une entrevue constructive avec chaque candidat.

De plus, les membres du jury devraient indiquer et rappeler au candidat d'une manière claire et explicite que c'est la qualité du processus d'enseignement ou de l'acte d'enseigner qui est évalué et non pas la quantité des connaissances exhibée ou mémorisées durant l'épreuve pédagogique.

Par ailleurs, les candidats au concours de maîtrise ont souvent tendance à fournir ou à se procurer des attestations de prestation d'enseignement auprès des apprenants du milieu médical ou paramédical. Ces attestations représentent une pondération quantitative, car les

nombres d'heures enseignées ne nous renseignent en rien sur l'acquisition d'habiletés à enseigner ni sur la qualité pédagogique des enseignements et des apprentissages.

L'attestation de prestation d'enseignement est sans valeur ni académique ni pédagogique. Il serait d'une portée éthique d'exiger des médecins, qui désiraient enseigner, une certification en pédagogie pour s'assurer de l'acquisition des habiletés d'enseignement en contexte des sciences de la santé.

L'amateurisme et le bricolage pédagogique devraient cesser impérativement, d'autant que ces pratiques sont inadéquats et inadaptés à la formation médicale initiale des apprenants des sciences de la santé et des sciences infirmières. Il serait souhaitable que l'enseignement médical soit assuré par des médecins hospitalo-universitaires doté d'une double expertise disciplinaire et surtout pédagogique. En effet, se former à la pédagogie médicale pour enseigner représenterait une dimension éthique et déontologique en sciences de la santé.

Evaluer l'épreuve pédagogique serait une responsabilité honorable, mais éminemment morale et requiert une probité intellectuelle. Elle n'est pas aussi facile que l'on prétend, car elle exige des compétences pédagogiques spécifiques en sciences de la santé et des habiletés de communication appropriée pour encadrer, guider et structurer l'entrevue avec le candidat.

Par ailleurs, le barème d'évaluation de l'épreuve pédagogique devrait être conçu en tenant compte seulement des habiletés pédagogiques d'enseignement et de communication orale. Finalement, évaluer l'épreuve pédagogique est souvent perçue comme un acte politique, car une décision importante devrait être prise et qui déterminerait tout un projet de carrière d'un médecin spécialiste.

En conclusion, il est nécessaire de promouvoir une plus grande participation des ressources humaines compétentes en pédagogie médicale afin de faire valoir leur savoir-faire et savoir-agir, que ce soit «au sein ou en dehors», des structures universitaires et des facultés de médecine. Plus importants encore, une réforme majeure des textes et des arrêtés ministériels régissant tous les concours de recrutement des futurs enseignants hospitalo-universitaires seraient plus que nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la réalité professionnelle et pédagogique des pratiques d'enseignements.

Finalement, la notion de certification en pédagogie et le concept de l'épreuve pédagogique devraient être soutenus et promus comme outil de sensibilisation, de conscientisation, de sélection et de promotion bien avant l'organisation de tout concours de recrutement, et à tous les paliers de l'enseignement supérieur.